

**COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DE L'INSA STRASBOURG
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-6-2, L715-2 et R.712-9 à R.715-46,
Vu les délibérations du conseil d'administration n°78/2019 à 80/2019 et 59/2022 portant désignation des membres de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants,
Vu le procès-verbal de désignation du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants en date du 3 octobre 2019,*

ARRÊTE

La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants s'établit comme suit :

Président : M. Cyrille CHAZALLON

Suppléant : *non pourvu*

	Femmes	Hommes
Collège 1 : Professeurs des universités et assimilés	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. Mme Monica Siroux 2. Mme Florence Rudolf	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. M. Cyrille Chazallon 2. M. Hervé Pelletier
Collège 2 : Maîtres de conférences ou assimilés	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. Mme Carmen Vasile-Muller 2. Mme Emilie Steveler	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. M. Jean-Baptiste Bouvenot 2. M. François Geiskopf
Collège n°3 : Personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires	<u>1 siège à pourvoir</u> - Mme Nathalie Gast	<u>1 siège à pourvoir</u> - M. Bertrand Guyvarc'h

Strasbourg, le 18 octobre 2022,

Le directeur



Romuald BONÉ